

L'hon. M. GARDINER: Je discuterais plutôt ce point sur la question de l'organisation du marché.

M. BLACKMORE: Attendu qu'il s'est agi des conclusions de la conférence des vivres tenue à Hot-Springs et qu'on a laissé entendre que le monde n'a jamais produit suffisamment de vivres, il semblerait opportun de souligner que dans son rapport le comité ne s'est pas donné la peine de mentionner que l'univers n'a jamais pu acheter tous les vivres que la terre avait produits. A mon avis, c'était de la plus grande importance. Le comité a abordé tout le problème par le mauvais bout. Il n'a pas su découvrir pourquoi l'univers n'a pu acheter toute la production mondiale.

(Le crédit est adopté.)

Service de la production

16. Santé des animaux: Administration de la loi des épizoties et de la loi des viandes et conserves alimentaires, \$1,818,000.

M. SENN: Je désire du ministre quelques explications sur ce crédit. Il me semble que ces crédits donnent lieu à des projets relatifs à la suppression de la tuberculose. Le premier projet porte sur les troupeaux reconnus; un autre, sur les troupeaux surveillés; un troisième, sur les zones épurées. Jusqu'ici les résultats ont été partout heureux et j'estime qu'on a fait du bon travail. De temps à autre, des dispositions nouvelles visent en particulier les zones épurées. Je voudrais connaître combien il doit y avoir de troupeaux reconnus, combien de zones épurées sont prêtes, combien on en établira cette année, combien de troupeaux surveillés ont fait l'objet d'une demande, et combien il y en aura au cours de cette année.

Je profite de ce que j'ai la parole pour demander si le ministère se propose de modifier la valeur qu'il attribue à ces bovins dans les cas de compensation. Les prix accordés sont toujours très faibles, et je crois comprendre qu'il existe une limite au prix qu'on peut accorder aux animaux de race, ou à tous les animaux, dans une zone épurée. Nul n'ignore que le prix du bétail s'est relevé considérablement. Les bovins de race, en particulier les vaches laitières, se vendent aujourd'hui à un prix relativement élevé. Aussi ne semble-t-il pas juste d'offrir la même compensation que lorsque le prix du bétail était beaucoup plus bas. Le ministère a-t-il songé à modifier l'évaluation, et, le cas échéant, que se propose-t-il de faire?

L'hon. M. GARDINER: Le taux actuel de la compensation accordée aux éleveurs dont les bovins doivent être abattus parce qu'ils

sont atteints de tuberculose s'établit aux deux-tiers de \$60 pour les croisés et aux deux-tiers de \$150 pour les animaux de race. On nous a demandé de relever ces prix depuis que le bétail se vend plus cher, mais je ferai remarquer qu'il n'y a pas très longtemps le prix du bétail était des plus bas et que nous n'avons pas diminué, dans le temps, le taux de ces compensations.

M. SENN: Non, mais je ferai remarquer au ministre qu'on n'a pas toujours accordé le prix maximum. Si je comprends bien, c'est le vétérinaire chargé d'examiner le bétail qui décidait du prix à verser.

L'hon. M. GARDINER: Parfaitement.

M. SENN: Et l'on ne paie pas toujours le prix maximum.

L'hon. M. GARDINER: C'est vrai. On a fixé un maximum. Nous n'avons pas encore songé à le relever. Nous n'avons pas jugé sage de le faire, surtout à cause des conditions de guerre dont il nous faut tenir compte.

M. SENN: Le ministre dit d'abord qu'il n'y a pas songé puis il ajoute aussitôt après qu'il n'a pas jugé la chose sage. Que veut-il dire?

L'hon. M. GARDINER: Nous n'avons pas songé à le faire, je devrais dire. Nous avons étudié cette question; nous avons reçu de temps à autre des lettres nous demandant de le faire, et nous avons répondu à chaque association ou personne que nous n'avions pas décidé de prendre une telle mesure; il n'y a donc pas eu relèvement jusqu'à présent, et je n'ai aucune raison de dire qu'il y en aura.

M. SENN: Le ministre pourrait-il nous donner la liste des zones épurées qu'il entend établir cette année? Je pose cette question parce que ma région a approuvé cette mesure il y a trois ans, mais on ne l'y a jamais appliquée. J'aimerais connaître les noms des zones en question, du moins dans la province d'Ontario.

L'hon. M. GARDINER: D'après le plan de certification des troupeaux, nous avons 8,275 troupeaux déclarés indemnes; nous en avons 211 en cours d'épreuve, et 24 qu'on nous a demandé de soumettre à l'épreuve, mais nous n'avons pas encore eu le temps de le faire. Cela fait un total de 8,510 troupeaux. D'après le plan de l'inspection des troupeaux, nous en avons 38,492 qui ont subi l'épreuve et 2,639 qui ont été inscrits pour cette épreuve, ce qui fait un total de 41,131. Je crois que l'autre question portait sur les zones épurées.